

Préparons-nous pour la prochaine rencontre de l'Hospitalité :

## Assemblée Générale 2019

Le **DIMANCHE 17 MARS 2019** à **COURTHEZON**  
à la **SALLE MUNICIPALE LA ROQUETTE**

**Cette Assemblée Générale est, comme toutes nos assemblées générales, importante pour notre association : car il est fondamental que nous tous, membres de notre association, soyons présents pour être au courant de tous les « problèmes » en cours et participions aux décisions et aux choix directeurs pour l'avenir et au-delà. En particulier, seront évoquées les prochaines manifestations importantes de l'Hospitalité prévues en 2019 comme les 70 ans de notre association, le congrès des Présidents des Hospitalités, ... Et comme tous les deux ans, il est légalement nécessaire en 2019 de renouveler un tiers du conseil de notre association dont le mandat vient à expiration, ce qui représente cinq postes à pourvoir par notre suffrage :**

HOSPITALITÉ NOTRE DAME DE LOURDES DU DIOCÈSE D'AVIGNON  
Centre Magnanen - 49 ter, Rue du Portail Magnanen - 84000 AVIGNON

### CONVOCAION à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

qui se tiendra à **COURTHEZON**

le 17 Mars 2019

à la **Salle municipale La Roquette**,  
bd Jean Vilar (derrière la salle polyvalente)

10h 30 **Messe à COURTHEZON**  
par le Père Régis DOUMAS

Pensons à mettre le foulard « familial » de l'Hospitalité,

12h 00 Repas tiré des sacs / piquenique

à la **Salle paroissiale** (~20 personnes)

### ORDRE DU JOUR

13h 00 Début du règlement des cotisations,

14h 00 Mot de bienvenue, rapport financier et rapport moral. Questions diverses.

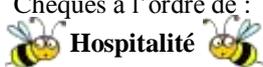
15h 30 **Vote pour le renouvellement partiel des membres du conseil,**

16h 00 Résultats du vote (goûter offert par Hospitalité si c'est autorisé dans la salle)

Fin prévue vers 17h 00 / 17h 30

### RÈGLEMENT de son ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

**RAPPEL** : Notre association, comme toute association loi 1901, est constituée de bénévoles. Cependant, elle a besoin de fonds pour des actions de solidarité et pour couvrir les différents frais inhérents à son fonctionnement (location des locaux, entretien du matériel, téléphone, journal, timbres...). La participation des adhérents est fixée selon la décision du 23 septembre 2016, à :

Chèques à l'ordre de :  
  
**Hospitalité**  
**Notre Dame de Lourdes**  
**du Diocèse d'Avignon**

- 20 € par personne ou 25 € pour un couple,
- 15 € pour les étudiants (16 ans révolus & 1 pèlerinage) et chômeurs,
- adhésion famille (20€ adulte + 5€ / enfant, ou 25€ couple + 5€ / enfant)
- 30 € et beaucoup plus ... (50, 100, ... ?) pour les bienfaiteurs,
- pour les sympathisants seulement (qui sont "non Hospitaliers" et donc "non membres de l'association") : 10 € pour l'abonnement au journal.

HOSPITALITÉ NOTRE DAME DE LOURDES DU DIOCÈSE D'AVIGNON  
Centre Magnanen - 49 ter, Rue du Portail Magnanen - 84000 AVIGNON

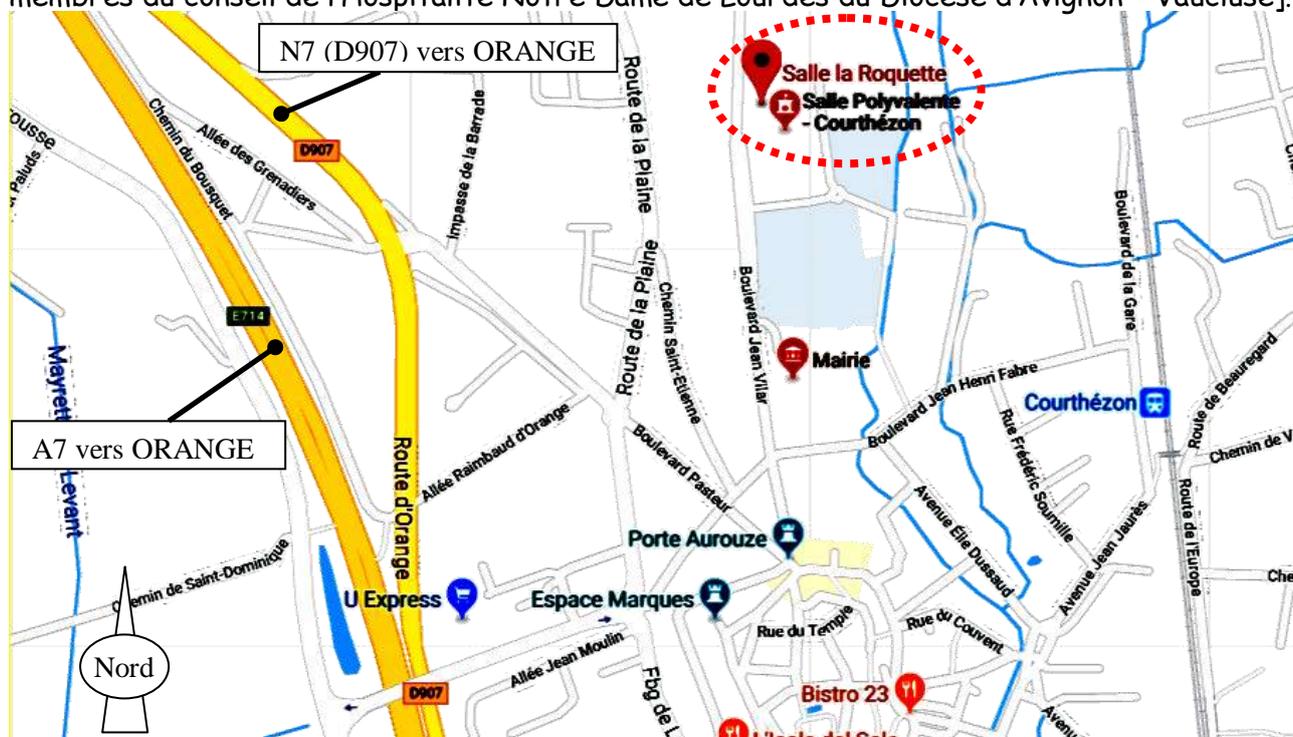
**Uniquement pour ceux qui Ne peuvent Pas venir à l'Assemblée Générale du 17 mars 2019 (et ne veulent pas donner de procuration de vote) :** ➔ : **BULLETIN de règlement de l'adhésion à l'association**

M. Mme. Mlle ..... Tél. ....

Adresse : .....  
..... Mail.....

- Ne peut venir à l'Assemblée Générale, mais désire régler son adhésion à l'association : ..... €,
- Désire ou  Ne désire pas ..... recevoir la version papier du journal de l'Hospitalité.

**Que tous les candidats à l'élection se déclarent !** Les membres de notre association qui souhaitent présenter leur candidature (membres actifs depuis 3 ans au moins) sont priés de se faire connaître à notre Présidente et de faire acte écrit de candidature **avant le 20 février** date limite de réception qui permettra l'impression des bulletins de vote. [Exemple de courrier ou de mail : Je soussignée Inès PERRET, (pour répondre à la question : qui c'est ? : c'est une Hospitalière très attendue de tous), membre actif depuis 3 ans ou plus, désire présenter ma candidature aux élections du 17/03/2019 de renouvellement par tiers des membres du conseil de l'Hospitalité Notre Dame de Lourdes du Diocèse d'Avignon - Vaucluse].



**Rappel important :** Ne sont appelés à voter que les membres actifs de l'association ...  
 ... c'est à dire les Hospitalières et les Brancardiers à jour de leur adhésion.

En cas d'indisponibilité ou autre problème empêchant leur participation à l'assemblée générale,  
ils peuvent utiliser la procuration de vote ci-après, aux conditions suivantes :

ils doivent s'assurer que la personne à laquelle ils donnent procuration est elle-même appelée à voter, qu'elle sera présente lors du vote, qu'elle est d'accord pour recevoir une procuration, et qu'elle ne reçoit et n'utilise qu'une seule et unique procuration de vote le jour dit.

HOSPITALITÉ NOTRE DAME DE LOURDES DU DIOCÈSE D'AVIGNON  
 Centre Magnanen - 49 ter, Rue du portail Magnanen - 84000 AVIGNON

## **BON POUR POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 17/03/2019 à COURTHEZON**

Je soussigné M. Mme. Mlle .....

Adresse : .....

Membre de l'Association Hospitalité Notre - Dame de Lourdes du Diocèse d'Avignon

Donne pouvoir à M .....

Aux fins de me représenter à l'assemblée générale du 17 Mars 2019, et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux **et à tous scrutins** prévus au dit ordre du jour.

Fait à ..... le .....

Signature : (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir ») :

Profite de ce bulletin pour (m'inscrire comme membre actif) régler mon adhésion à l'association : ..... €

Désire ou  Ne désire pas ..... recevoir la version **papier** du journal de l'Hospitalité.

*Nota : Le rappel des montants de l'adhésion à l'association se trouve en page précédente.*